



VILLA  
**DUFRAÏNE**  
ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

# APPEL À CANDIDATURES

## COMPOSITION MUSICALE

ouvert du 16 décembre 2024 au 16 février 2025

Résidence d'artistes **VILLA DUFRAÏNE**  
PROGRAMME DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

La Villa Dufraine (Val d'Oise) a pour objectif de soutenir et encourager la jeune création artistique. Pour l'Académie des beaux-arts, qui possède et gère le site, le programme s'inscrit dans le projet global d'accueil d'artistes et de chercheurs en résidence qui se déploie sur plusieurs sites qui sont sa propriété (Bibliothèque et Villa Marmottan à Boulogne-Billancourt, Villa Ephrussi de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat) ou dans des institutions dont elle est partenaire (Cité internationale des arts, Villa Médicis, Casa de Velázquez, Château de Lourmarin, etc.).

L'Académie met tous les ans à disposition d'un groupe de jeunes artistes accompagnés par un curateur ou une curatrice, un lieu de vie et de travail, des moyens financiers, techniques et humains leur permettant de développer leur travail de création dans un cadre privilégié autour d'un projet commun d'exposition, et de vivre une première expérience de résidence.

En parallèle de ce programme, la Villa Dufraine accueille chaque année de jeunes compositeurs en résidence.

## LA RÉSIDENCE

---

Le programme de composition musicale de la Villa Dufraine permet l'accueil d'un jeune compositeur en résidence et prévoit :

la mise à disposition à titre gracieux d'un atelier-logement individuel équipé d'un piano, d'espaces collectifs de vie et de travail à Chars (Val d'Oise)

le versement par l'Académie des beaux-arts d'une bourse de vie mensuelle de 1500 euros bruts

le versement par l'Académie des beaux-arts, d'une aide à la production de 4000 euros (TTC), délivrée avec accord préalable et présentation de justificatifs

des échanges avec des membres et de l'Académie des beaux-arts

La période de résidence s'étend sur 8 mois, du 15 avril au 15 décembre 2025.

## LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

---

Le programme est ouvert aux artistes de toutes nationalités :

résidant en France ou à l'étranger

titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur de composition musicale français ou étranger

pouvant témoigner d'une activité artistique professionnelle de 3 ans minimum

Cette résidence s'adresse en priorité aux jeunes artistes, au sortir de leurs études, pour une première expérience de résidence.

Le lauréat s'engage à vivre à la Villa Dufraine pendant toute la période de la résidence.

Les frais de transport et de déménagement ne sont pas pris en charge.

## L'ATELIER ET LE LOGEMENT

---

Le lauréat bénéficie d'un logement de 15 m<sup>2</sup> environ et d'un atelier équipé d'un piano.

Le logement peut accueillir deux adultes au maximum.

Les animaux ne sont pas admis à la Villa Dufraine.

## LE DOSSIER DE CANDIDATURE

---

Le dossier de candidature devra comprendre :

un *curriculum vitae* détaillé (4 pages maximum), en français ou en anglais (format PDF)

un dossier artistique, en français ou en anglais (15 pages maximum)

deux enregistrements d'œuvres avec leurs partitions

une note d'intention, en français ou en anglais, dans laquelle les candidats exposent les motivations qui animent leur démarche et leur intérêt pour le programme « *composition musicale* » de la Villa Dufraine. Ils devront justifier les raisons pour lesquelles leur travail nécessite une résidence à la Villa Dufraine, d'un point de vue à la fois artistique, de parcours et réseau professionnel (3 pages maximum)

une ou deux lettres de recommandation maximum émanant de personnalités qualifiées ou de responsables de structures culturelles publiques ou privées (école, institution culturelle, etc.)



## LE JURY

---

Les dossiers de candidature seront examinés par un jury comprenant les membres de la section de composition musicale de l'Académie des beaux-arts et le directeur de la Villa Dufraine, Monsieur Jean-Michel Othoniel. Il sera présidé par le secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, Monsieur Laurent Petitgirard.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, les membres du jury accorderont une attention particulière à :

la qualité artistique et au parcours professionnel du candidat

l'argumentaire présenté autour de la nécessité de développer une recherche-crédation à la Villa Dufraine et de bénéficier du cadre proposé par le programme de résidence.

## LE CALENDRIER

---

Les candidatures sont à adresser par internet du 16 décembre 2024 au 16 février à minuit heure de Paris (UTC +1) en utilisant la plateforme dédiée :

<https://academiedesbeauxarts.wiin.io/fr/applications/la-villa-dufraine-0>

**Dépôt des candidatures :** 16 décembre 2024 au 16 février 2025

**Annonce des résultats :** au plus tard à la mi-mars 2025

**Dates de résidence :** du 15 avril au 15 décembre 2025

Pour toute question ou information complémentaires, merci d'adresser un courrier électronique à [programmes@academiedesbeauxarts.fr](mailto:programmes@academiedesbeauxarts.fr)

## L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

---

L'Académie des beaux-arts est l'une des 5 académies composant l'Institut de France. Réunissant 67 membres, 16 membres associés étrangers et 67 correspondants, elle veille à la défense du patrimoine culturel français et encourage la création artistique dans toutes ses formes d'expression par l'organisation de concours, l'attribution de prix, le financement de résidences d'artistes et l'octroi de subventions à des projets et manifestations de nature artistique.

Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l'Académie des beaux-arts conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique.

Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importants sites culturels tels que le Musée Marmottan Monet (Paris), la Villa et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Villa Dufraine (Chars), la Maison-atelier Lurçat (Paris), l'Appartement d'Auguste Perret (Paris) et la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire.

[www.academiedesbeauxarts.fr](http://www.academiedesbeauxarts.fr)

## LA VILLA DUFRAINE

---

Par testament en date du 14 septembre 1942, Monsieur Louis Dufraine a légué à l'Académie des beaux-arts sa propriété de Chars, dans le Val d'Oise, pour y accueillir des artistes pour des séjours de travail. Depuis 2021, la Villa Dufraine est dirigée par Jean-Michel Othoniel, accompagné de Françoise Docquier, correspondante de la section sculpture de l'Académie des beaux-arts. Entièrement rénovée en 2022, la Villa Dufraine se situe à 70 km de Paris accessible par le train. Elle reçoit à titre gratuit de jeunes artistes en résidence dans un cadre aux charmes incontestables : deux grands parcs en espalier se déploient au bas d'une colline fortement boisée, le terrain supérieur accueille des bâtiments du siècle dernier dont une importante maison bourgeoise, et un hameau d'anciennes fermes. Une ancienne maison du gardien se trouve accolée au parc inférieur qui abrite un vieux lavoir.

[www.academiedesbeauxarts.fr/la-villa-dufraine](http://www.academiedesbeauxarts.fr/la-villa-dufraine)